



Mairie de Bougnon
Grande rue
70170 BOUGNON

Conseil municipal du 5 septembre 2014
20h30

Désignation d'une secrétaire de séance :
VALOT Valérie

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 5 septembre 2014

Présents : **HUGEDET** Didier, **VALOT** Valérie, **RENAUDIN** Philippe, **THOUILLEUX** Gérard, **ARNOULD** Michael, **LEBOUBE** Bernard, **VON FELTEN** Karl, **AUBRY** Patricia, **MIGNOT** Fabrice, **GATEY** Anne, **PAUSET** Christophe, **GROSJEAN** Françoise.

Excusés : **GROSHENRY** Bernard, **BRINGOLD** Ludovic, **ETIENNE** Françoise.

12 votants

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 3 JUILLET 2014

Cf. document joint : **adopté à l'unanimité.**

❖ **Dépouillement appel d'offres**

Délibération : Le Conseil Municipal a retenu à l'unanimité l'offre de la SATD avec le projet SATD STYLE + jeux mini château pour un montant de 53280 € avec la composition suivante :

Aire de jeux : mini stade, buts brésiliens, panneau basket, bancs assis debout, gazon synthétique

Mini château : balançoire simple, balançoire double, sol coulé, option pavetage, option filet

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS :

Délibération : Le libellé exact concernant la demande de subvention auprès du conseil général est : « un accès prioritaire pour les élèves du primaire pour la pratique de l'EPS ».

Nous pouvons espérer les subventions suivantes : DETR 26% et 7500 € pour le mini stade par le CG : **adopté à l'unanimité.**

ECLAIRAGE :

Proposition du SIED pour l'éclairage de l'Aire de Jeu, composé de 2 candélabres et 6 bornes au sol pour un montant de 12600 € : nous devons délibérer pour engager la commande et valider la proposition : **adopté à l'unanimité.**

❖ ORGANISATION DES NAP – Terres de Saône

Les nouvelles activités périscolaires, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, seront organisées par Terres de Saône dans les structures périscolaires existantes, donc sur Auxon en ce qui nous concerne.

Le coût objectif concernant ces NAP est d'environ 400€/an/enfant pour 108 heures.

Le fond d'amorçage versé par l'état correspond à la somme de 50€ par élève ; il sera versé à la commune jusqu'en décembre 2014 puis à TdS.

Une Aide Spécifique concernant les Rythmes Educatifs ASRE sera versée par la CAF à raison de 0.50€/heure effectuée soit une aide maximale de 54€ par enfant ; cette aide sera versée au gestionnaire des structures ALSH donc TdS.

Une participation financière de 10€ / mois sera demandée aux parents dès la première heure effectuée (Cf. délibération du dernier conseil communautaire 01/09/2014).

Pour le dernier trimestre 2014, le reste à charge (à définir par conventionnement) sera facturé aux communes ; à compter du 01 janvier 2015, la dépense sera assumée pleinement par Terres de Saône.

Les enseignants devront également prévoir les heures de soutien en dehors des heures des NAP.

Le centre de loisirs doit penser à faire remplir aux parents une autorisation pour le retour des enfants des NAP.

❖ CONDUITE D'EAU DU MOULIN

Délibération : subvention des travaux par le CG à hauteur de 30% à condition de déposer le dossier avant le 30/09 accompagné du RPSQ (le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) : **adopté à l'unanimité.**

❖ MODIFICATION DE STATUTS – Terres de Saône

Afin de pouvoir adhérer au syndicat « Haute Saône numérique » initié par le département, il y a nécessité pour la nouvelle entité intercommunale de modifier ses statuts, cette nouvelle mouture est soumise à approbation des communes (Cf. document ci-joint).

Délibération : **adopté à l'unanimité.**

❖ INFORMATIONS DIVERSES

- > Tour des communes dans le cadre du 70° anniversaire de la libération des communes de Terres de Saône en 1944 : passage à Bougnon à 14h45, halte à Auxon pour l'inauguration de la place J Kenneth MARKLEY pilote américain dont l'avion s'est crashé sur la commune d'Auxon : le 13/09/2014.

- > **ONF** :

1° : coupe de bois dans la PARCELLE 5 : 85 hêtres à abattre estimés d'après l'ONF à 10400 € (55 € le m3)

Proposition de retrait à 12000 € : **adopté à l'unanimité.**

2° : Proposition Affouage 2015 : Parcelle 7 (chênes), Parcelles 15 – 3 et 8 grumes à abattre, Parcelles 8 – 7 et 9 à éclaircir : **adopté à l'unanimité.**

- > **BOULE DE POILS** : nous devons renouveler la convention avec l'association BOULE DE POILS, on adhère à l'association et autorise Le MAIRE à signer la convention : **adopté à l'unanimité.**

❖ **Questions diverses** :

› gratuité scolaire pour les élèves du Collège la démarche à suivre :
demander la liste des collégiens au Collège Gérôme puis un RIB aux parents afin d'effectuer les virements par le trésorier

› lampadaires : relancer l'entreprise

› internet « Rue de la Piquotte » : à voir pour la lenteur

› miroir « Grande Rue » : à changer

❖ Date du prochain CCAS => à définir

❖ Date du prochain CM => à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h00.